



# Politique en matière de diversité, d'équité et d'inclusion

Politique adoptée le : 4 novembre 2020

## Déclaration de politique en matière de diversité, d'équité et d'inclusion

*Cheer Canada reconnaît que la diversité renforce notre sport, et que l'égalité et la non-discrimination sont des droits humains fondamentaux. Nous reconnaissons le caractère unique de chaque individu, de ses expériences et de son parcours, et nous en sommes fiers. Nous sommes donc déterminés à réduire le risque, éliminer les barrières et créer un environnement professionnel et accueillant pour tous, sans discrimination à l'égard de critères réels ou perçus de race, d'origine ethnique, de couleur de peau, de religion, d'âge, de langue, de genre ou de sexe, d'orientation sexuelle, de statut matrimonial ou familial, de situation socio-économique, de croyances religieuses, de croyances et d'allégeances politiques, d'identité et expression sexuelle, et/ou d'aptitudes physiques ou mentales.*

*De plus, Cheer Canada reconnaît que l'organisation traditionnelle du cheerleading repose sur la binarité du genre, et que ce sport est séparé en catégories en fonction du genre des athlètes. Nous encourageons tous nos membres à examiner leurs politiques et décisions en gardant en tête la diversité, l'équité et l'inclusion afin de s'assurer que notre sport offre un accès et des opportunités équitables à tous ses participants. À ce sujet, vos réflexions, commentaires et préoccupations sont les bienvenus. Vous pouvez nous les faire parvenir en tout temps à [executivedirector@cheercanada.ca](mailto:executivedirector@cheercanada.ca).*

## Engagement de Cheer Canada

Cheer Canada s'engage à :

- offrir des opportunités d'éducation aux entraîneurs, aux propriétaires, aux athlètes ainsi qu'à toute la communauté de cheerleading afin de mieux comprendre et appliquer cette politique,
- améliorer sa connaissance et sa compréhension des barrières pouvant freiner l'accès aux programmes de Cheer Canada et à ses opportunités d'entraînement et de formation, et prendre les mesures pour les réduire,
- veiller à ce que la structure de gouvernance ainsi que l'environnement de travail et de sport encouragent, promeuvent et offrent une participation juste et équitable,
- continuer d'incorporer la diversité, l'équité et l'inclusion dans son plan stratégique, ses actions et ses opérations, incluant la gestion, les commandites, le marketing, les médias et les communications,

- assurer une égalité des chances dans le développement, la mise à jour et l'exécution des programmes, politiques et projets de Cheer Canada,
- rechercher des opportunités permettant de favoriser la diversité et encourager une représentation équilibrée,
- s'assurer que les athlètes de diverses identités ont tous une opportunité équitable d'exceller dans leur sport,
- prohiber les pratiques discriminatoires,
- examiner tous les cas de discrimination selon le code de conduite et/ou la Politique de discipline et de plainte,
- procéder au suivi et à l'évaluation de ses progrès en termes d'inclusion, d'équité et de diversité.

**Cheer Canada tient à recommander les pratiques exemplaires suivantes :**

Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de pratiques exemplaires, assurez-vous d'inclure les gens de diverses identités et de diverses expériences afin que chacun se sente bienvenu.

**Respect de la vie privée**

Toute forme d'auto-identification est privée et ne doit pas être demandée inutilement ni être partagée sans consentement. Ceci inclut, sans toutefois s'y limiter, les catégories énoncées dans la déclaration de la présente politique.

Si l'identité sexuelle est requise lors du processus d'inscription, les participants doivent pouvoir s'inscrire selon le genre auquel ils s'identifient au moment de l'inscription. Il faut également prévoir une méthode pour permettre aux individus de communiquer le pronom par lequel ils préfèrent être désignés – et s'assurer d'utiliser ce pronom lorsqu'on fait référence à l'individu en question. Au Canada, les individus doivent pouvoir s'inscrire dans la catégorie qui représente le genre auquel ils s'identifient. Personne n'a le droit de remettre en question cette identité ni de tenter de l'influencer.

## Formation et éducation

Former et éduquer ses membres afin que chacun puisse reconnaître que la diversité renforce notre sport en plus d'être un droit humain fondamental.

Former et éduquer afin de réduire les risques, éliminer les barrières et créer un environnement professionnel accueillant et sécuritaire pour tous.

Élaborer une politique ou mettre en place une procédure d'inscription permettant aux participants de compétitionner dans une catégorie correspondant au genre auquel ils s'identifient.

Soutenir les participants qui choisissent de ne pas s'identifier à un genre en particulier. Dans les situations de compétition où le genre est un élément critique de classification, les entraîneurs et les propriétaires doivent travailler de concert avec tous les participants afin d'expliquer les différentes catégories offertes et de permettre aux athlètes de choisir celle dans laquelle ils se sentent le plus à l'aise.

Posséder un processus éclairé mais discret pour accompagner les athlètes et les membres du personnel lors des différentes étapes du processus de transition, personnalisé et adapté selon les besoins de l'individu. Une direction claire doit également être fournie aux gestionnaires, entraîneurs, etc. afin d'aider les individus en transition.

Offrir la formation sur les critères d'admissibilité aux athlètes transgenres et autres afin de participer dans les compétitions locales, nationales et internationales. Pour votre information :

Selon le **Centre canadien pour l'Éthique dans le sport (CCES)** : « Les personnes qui pratiquent un sport au Canada [à n'importe quel stade du modèle DLTA] devraient pouvoir le faire selon le genre auquel elles s'identifient sans avoir à divulguer des renseignements personnels autres que ceux exigés pour les athlètes cisgenres, et sans avoir à satisfaire à des conditions propres aux traitements hormonaux, à moins que l'organisme sportif puisse prouver que le traitement hormonal représente une condition raisonnable et bona fide. Le cas échéant, cette exigence ne devrait s'appliquer que pour le sport de haut niveau, soit aux stades 'S'entraîner à la compétition' et 'S'entraîner pour

gagner' (une fois que les règles de la fédération internationale deviennent un facteur). »

**Le Programme canadien antidopage (PCA)** stipule que tous les athlètes assujettis à un contrôle du dopage doivent connaître les règles et les conditions des exemptions médicales et des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) qui s'appliquent à eux et, au besoin, soumettre une demande d'exemption afin de se conformer aux exigences du Programme canadien antidopage (PCA) et du Code mondial antidopage. Nous encourageons les athlètes transgenres assujettis à un contrôle du dopage à se renseigner, en toute confidentialité, auprès du CCES pour savoir s'ils doivent demander une exemption. Le cas échéant, nous les invitons à collaborer avec leur médecin pour remplir les documents requis et les transmettre au CCES.

Pour les compétitions régies par des organisations sportives internationales comme le Comité International Olympique (CIO), l'International Cheer Union (ICU), l'International University Sports Federation (FISU), le Pan American Sports Organization (PASO), et l'International All Star Federation (IASF), aussi bien au Canada qu'à l'étranger, et dans lesquelles compétitionnent ou compétitionneront des athlètes trans ayant atteint les niveaux les plus avancés du modèle de développement à long terme de leur sport, les critères d'admissibilité pourraient s'avérer onéreux. Les directives de ces organisations ont préséance sur celles de Canada.

Dans les cas où un athlète est à l'aise de partager son identité avec ses entraîneurs et gestionnaires, veillez à travailler de concert avec l'athlète et son groupe de soutien pour les aider à comprendre les directives de l'organe directeur pertinent et ses politiques en place. Les athlètes trans qui préfèrent ne pas divulguer leur identité ont le droit de prendre leur propre décision au sujet des compétitions auxquelles ils choisissent de participer, comme tous les autres athlètes. La décision de se conformer et de compétitionner – ou non – appartient à l'athlète.

## Utilisation d'un langage intentionnel et d'un comportement conscient

Dans les questions relatives au genre, remplacer le mot « sexe » par « genre ». Par exemple :

Quel est votre genre ?

- Féminin
- Masculin
- Non-binaire
- Autre : \_\_\_\_\_
- Préfère ne pas répondre

Utiliser des images variées dans les communications, incluant le matériel écrit, audio et vidéo, en employant un langage inclusif qui reflète la diversité au sein de vos membres et vos employés.

Toute politique d'inclusion doit faire référence au mécanisme que vous aurez mis en place pour permettre aux individus qui se sentent victimes de discrimination, de harcèlement, de dénigrement ou d'intimidation de prendre les mesures nécessaires pour régler le problème par la voie de votre procédure de résolution de plaintes. Cette politique doit également encourager les individus témoins de tels événements à prendre les mesures nécessaires pour y remédier.

Permettre aux athlètes et aux membres du personnel de porter des vêtements dans lesquels ils se sentent à l'aise. Les uniformes, autant sur le tapis de compétition qu'à l'extérieur, doivent refléter un engagement envers la diversité.

Même si vous disposez d'une politique spécifique concernant les athlètes transgenres, les autres politiques de votre organisation devraient toutes faire référence à votre engagement en faveur de l'inclusion : politique en matière d'égalité des chances, politique de harcèlement et/ou anti-discrimination, politique de santé et sécurité au travail, politique et procédure pour la résolution des plaintes, procédures disciplinaires, code de conduite, politique de sélection des athlètes, énoncés de mission, vision et valeurs, etc.

Rédiger tout document dans un langage non genré.

## Vérification des installations

Toujours avoir l'inclusivité en tête afin de créer une signalisation et des affichages en ligne avec un environnement inclusif et invitant pour tous les participants.

Le personnel et les athlètes doivent avoir accès à des salles de bains, vestiaires, etc. qui correspondent à leur identité ou expression sexuelle.

Bien que des vestiaires et salles de bains neutres soient l'idéal pour permettre aux participants de choisir l'installation dans laquelle ils sont le plus à l'aise, une salle de bains privée (conçue pour un usage par une seule personne à la fois) peut être désignée comme salle de bains/vestiaires accessible à tous. Toutes les salles de bains et/ou vestiaires privés devraient être désignés comme accessibles à tous.

## Termes clés en discutant l'inclusion de genre<sup>1</sup>

**LGBTQI2S** - Un générique terme qui signifie lesbiennes, Gais, Bisexuels, Transgenres, Queer (ou Questionnement), Intersexué et Deux-Esprits. Notre intention en choisissant LGBTQI2S, par opposition à d'autres acronymes, est de présenter la définition la plus large tout en restant en ligne avec la terminologie actuellement utilisée par le Groupe de l'inclusion sportive.

**Sexe/sexe assigné** - La classification d'une personne comme homme, femme, ou intersexué basé sur des caractéristiques biologiques, y compris des chromosomes, des hormones, des organes génitaux externes, et des organes reproducteurs. Le terme « sexe assigné » est utilisé pour reconnaître que le sexe est souvent une valeur déterminée par les professionnels de la santé et qu'il est généralement attribué aux nouveau-nés en fonction de l'évaluation visuelle des organes génitaux externes. L'inclusion ici de la catégorie reconnue de « l'intersexué », souvent négligée dans les discussions sur le sexe, nous rappelle que même au niveau de la biologie, le sexe n'est pas un système binaire.

**Intersexué** - Personne dont les caractéristiques chromosomiques, hormonales et/ou anatomiques du sexe ne sont pas les classifications conventionnelles des hommes ou des femmes.

**Orientation sexuelle** - Terme qui classe le potentiel d'une personne pour son intérêt émotionnel, intellectuel, spirituel, intime, romantique et/ou sexuel pour d'autres personnes,

---

<sup>1</sup> Ministère de l'Enfance, des Services sociaux et communautaires de l'Ontario  
Politique adoptée le : 4 novembre 2020

souvent en fonction de son sexe et/ou de son sexe. L'orientation sexuelle est souvent appelée attirance.

**Lesbienne** - Une personne identifiée comme une femme qui éprouve de l'attirance envers les autres femmes.

**Gai** - Une personne qui éprouve de l'attirance pour des personnes du même sexe/sexé assigné ou de l'identité de genre. Le mot « gai » peut être utilisé pour désigner l'attirance vécue par les hommes et les femmes, ou seulement par les hommes.

**Bisexuel** - Une personne qui éprouve de l'attirance envers plus d'un sexe/sexé assigné ou l'identité de genre.

**Pansexuel** - Une personne qui éprouve de l'attirance pour des individus de sexes divers/sexés assignés, les identités de genre et les expressions de genre.

**Asexuel** - Une personne qui pourrait ne pas éprouver ni d'attirance sexuelle ni le désir de s'engager dans une activité sexuelle.

**Genre** - Le genre est fondé sur les attentes et les stéréotypes concernant le comportement, les actions et les rôles liés au fait d'être un « homme » ou une « femme » au sein d'une culture ou d'une société particulière. Les normes sociales liées au genre peuvent varier selon la culture et peuvent changer avec le temps.

**Identité de genre** - L'expérience interne et individuelle du genre d'une personne. Cela pourrait inclure un sentiment interne d'être un homme, une femme, les deux, ni l'un ni l'autre, ou un autre sexe entièrement. L'identité de genre d'une personne peut correspondre ou non aux attentes sociales associées au sexe qui lui a été assigné à la naissance. Étant donné que l'identité de genre est interne, elle n'est pas nécessairement visible par les autres.

**Équité de genre** - Le processus d'affectation équitable des ressources et déséquilibres dans les avantages offerts aux personnes de différents sexes.

**Expression de genre** - La façon dont une personne présente et communique le genre dans un contexte social. Le genre peut s'exprimer par l'habillement, la parole, le langage corporel, la coiffure, la voix et/ou l'accent ou la désalphase des caractéristiques ou des comportements corporels, qui sont souvent associés à la masculinité et à la féminité. Les façons dont le sexe est exprimé sont culturellement spécifiques et peuvent changer avec le temps.



**Trans** - Le terme trans est fréquemment utilisé comme terme générique pour une variété d'autres termes, y compris transgenre, transsexuelle, et peut également se référer à des termes de genre queer, agendre, bigendre, Deux-Esprit, etc. Certaines personnes peuvent s'identifier à ces termes ou à d'autres termes spécifiques, mais pas au terme trans. De même, certaines personnes peuvent s'identifier comme trans, mais pas avec d'autres termes sous l'égide trans. Dans leur plus simple, chacun de ces termes a des points communs avec le terme trans, et pourtant ils sont tous uniques dans leur référence spécifique au contexte et aux relations spécifiques entre les conceptions de l'identité de genre et le sexe/sex assigné.

**Femme trans/femme transgenre** - Quelqu'un à qui on a attribué le sexe masculin à la naissance, mais dont l'identité de genre est féminine.

**Homme trans/Homme transgenre** - Quelqu'un à qui on a attribué le sexe féminin à la naissance, mais dont l'identité de genre est masculine.

**Transgenre** - Une personne qui n'identifie pas (en totalité ou en partie) avec le genre associé à leur sexe assigné à la naissance (sexe/sex assigné).

**Chirurgie de confirmation de genre/Chirurgie affirmant le genre/Réaffectation de genre** - (maintenant un terme moins fréquemment utilisé) – programme de traitement supervisé médicalement pour faire la transition du corps d'une personne afin qu'elle s'aligne sur son identité de genre par hormonothérapie et/ou chirurgie.

**Diversité de genre/ Indépendant de genre** - Terme générique pour les identités de genre et/ou les expressions de genre qui diffèrent des attentes culturelles ou sociétales fondées sur le sexe assigné. Les individus peuvent s'identifier et s'exprimer comme des « hommes féminins » ou des « femmes masculines », ou comme androgynes, en dehors des catégories « garçon/homme » et « fille/femme ». Les personnes des genres non conformes peuvent ou non s'identifier comme trans.

**Au genre fluide** - Le terme au genre fluide fait référence au potentiel de changement dans les idées, les expériences et les expressions du genre au niveau individuel et/ou sociétal. Ce concept reconnaît le potentiel de mouvement individuel à l'intérieur d'un spectre de genre en matière d'auto-présentation ou d'expression. Certaines personnes peuvent choisir de s'identifier au genre fluid.

**De genre queer** – Une personne dont l'identité et/ou l'expression de genre peuvent ne pas correspondre aux attentes sociales et culturelles de genre. Les personnes qui s'identifient de genre queer peuvent se déplacer entre les identités de genre, s'identifier à plusieurs genres, ou rejeter le genre binaire ou le genre tout à fait.

**Questionnement** – Un terme utilisé pour décrire ceux qui sont en processus de découverte et d'exploration au sujet de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre et/ou de leur expression de genre.

**Queer** - Un terme utilisé par certains membres de la communauté LGBT2SQ, comme symbole de fierté et d'affirmation de la diversité. Il peut être utilisé par une communauté pour englober un large éventail d'identités liées au sexe ou au sexe assigné, à l'identité de genre ou à l'orientation sexuelle, ou par une personne pour refléter l'interdépendance de ces aspects de son identité. « Queer » était historiquement un terme péjoratif pour la différence, utilisé en particulier pour insulter les personnes et les communautés LGBT2SQ. Bien que parfois encore utilisé comme une insulte, le terme a été récupéré par de nombreuses personnes au sein des communautés LGBT2SQ.

**Deux-Esprit** - Le terme Deux-Esprit englobe les cultures, les croyances spirituelles et les valeurs autochtones, ainsi que l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Il s'agit d'un terme utilisé par certains peuples autochtones, mais pas tous, pour décrire leur genre, leur orientation sexuelle et/ou leurs rôles sexuels et de genre de manière autochtone, en utilisant des termes et des concepts traditionnels. L'identité de Deux-Esprit affirme l'interdépendance de tous les aspects de l'identité, y compris le genre, la sexualité, la communauté, la culture et la spiritualité. Pour plus d'informations et de ressources sur les communautés de Deux-Esprit, s'il vous plaît visitez: [Two Spirit Directory](#)

**Cisgenre** – Un terme utilisé pour décrire les personnes dont l'identité ou l'expression de genre s'aligne sur celles généralement associées au sexe qui leur est assigné à la naissance.

**Genre-Créatif** - Un terme parfois utilisé pour désigner les enfants ou les jeunes qui identifient et expriment leur genre d'une manière qui ne correspond pas aux attentes sociales associées au sexe qui leur est assigné à la naissance (sexe/sexe assigné).

**Discrimination** - Lorsqu'une personne subit un traitement ou un impact négatif, intentionnel ou non, en raison de son identité de genre, son orientation sexuelle ou de son expression de genre.

### **Pour plus d'informations :**

Pour obtenir de l'aide supplémentaire, veuillez communiquer avec le directeur exécutif à l'adresse [ExecutiveDirector@CheerCanada.ca](mailto:ExecutiveDirector@CheerCanada.ca)